

1 PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

1

1 VIGILANCE METEO JAUNE A SURVEILLER

VENTS VIOLENTS

1 Destinataires :

2 Institutionnels : COZ – SP Bayonne – SP Oloron – DD-ARS – CODIS – Conseil Départemental – DGAPID – DDPP – DDCS – DDSP – DSDEN - CORG – DDTM – DDTM opérationnel – Météo France – Base hélico – EPSA – Altiservice – SAMU Pau – SAMU Bayonne – Conseil Régional Aquitaine – Communauté d'agglomération Pays Basque – Toutes les communes du département

3 Opérateurs : ASF – ENEDIS – Orange – La Poste – GRDF – Ports - EFS – Réseau sport 64 - SNCF

Presse : AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest

Date : Jeudi 01 octobre 2020

Heure : 17h00

N° : 1

Description de l'événement :

Début événement : Vendredi 2 octobre 2020 à 00H00

Fin événement prévue : Vendredi 2 octobre 2020 à 04H00 (au moins)

Qualification de l'événement :

Au cours de la nuit de jeudi à vendredi, un net renforcement du vent en secteur sud à sud-ouest est attendu.

Sur les Pyrénées, le vent de secteur sud se renforce au cours de nuit de jeudi à vendredi de façon

brève mais localement intense.

On attend ainsi 100 à 130 km/h en montagne et des déferlements en vallées entre 80 à 90 km/h,

voire 90 à 100 km/h non exclu.

Conséquences possibles : Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées. Des branches d'arbre risquent de se rompre. Les véhicules peuvent être déportés. La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière. Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distributions d'électricité et de téléphone et provoquer des coupures pendant des durées relativement importantes.

Conseils de comportement : Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent. Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral. En ville, soyez vigilant face aux chutes possibles d'objets divers. N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez, en aucun cas, des fils électriques tombés au sol. Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés, si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion. Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site :

www.meteo.fr ou sur le répondeur Météo-France au 05 67 22 95 00

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture :
05.59.98.25.25

P/Le Préfet,
Le Permanent
SIDPC